ministre a laissé entendre que ce projet avait l'unanimité dans l'Ouest où vous n'avez qu'un seul représentant . . .

Le sénateur Argue: Presque.

Le sénateur Buckwold: Presque. Eh bien, je dois être celui qui empêche cette unanimité, car je crois qu'il est temps que nous arrêtions de faire la chasse aux sorcières dans l'Ouest et de prendre le Canadien Pacifique comme tête de Turc. C'est toujours une façon intéressante de détourner l'attention du public. Je me trouve à faire partie de ceux qui considèrent que cette société ferroviaire fait de son mieux, dans les circonstances.

Une publication du Syndicat du blé a rapporté les propos du sénateur Argue, en tant que partisan des ventes dirigées, où il se disait en faveur d'une plus vaste application de l'entreposage des céréales à la ferme, dans le cadre de cette vente dirigée. Je n'ai aucune objection à cette idée. Mais je lui pose la question suivante: Ce programme est-il en cours d'élaboration ou s'agit-il simplement d'une opinion qu'il a exprimée, et, dans le premier cas, quel genre d'avances seront consenties aux agriculteurs de l'Ouest pour les céréales qu'ils entreposeront dans leurs fermes? Va-t-il suivre la procédure américaine, qui consiste à acheter les céréales et à payer l'agriculteur en lui versant un montant pour l'entreposage, ou s'agira-t-il encore une fois d'une petite avance en espèces, ce qui laisserait l'agriculteur porter le plus gros du fardeau?

L'honorable Hazen Argue (ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé): Avec l'indulgence de la présidence, j'aimerais revenir sur la déclaration du sénateur Buckwold concernant l'enquête du CP. Je dois reconnaître que les sénateurs ne désire pas à l'unanimité la tenue de cette enquête, quoique l'honorable sénateur soit le premier à s'élever ouvertement contre cette idée. Le sénateur Roblin ne m'a certes pas félicité, ni les autres, d'avoir eu cette idée, mais je ne l'ai pas entendu dire qu'il s'y opposerait. J'espère qu'elle sera approuvée.

Le sénateur Roblin: Tout d'abord, nous devons savoir si vous allez faire quelque chose.

Le sénateur Argue: L'enquête devrait avoir lieu, à mon avis. Elle pourrait être très utile. L'accord du Pas du Nid-de-Corbeau est lié à l'octroi de grandes portions de terrain au CP, même si cela n'a pas eu lieu la même année. Cela faisait partie de l'accord conclu à une certaine époque. Si l'on décide que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau prévu dans la loi n'est pas définitif et qu'il devrait être modifié, je ne vois pas pourquoi les céréaliers de l'Ouest devraient accepter des frais supplémentaires de transport. Si, par ailleurs, le pays décide que les subventions, les recettes et les sommes importantes qu'a touchées le CP depuis lors, sont permanentes, peut-être alors le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau devrait-il l'être aussi.

Je ne veux pas participer à une chasse aux sorcières. Il est important pour les Canadiens de connaître les faits. Pour cela, il n'est pas nécessaire de harceler le CP ou de se lancer dans une chasse aux sorcières, mais je crois que cette tâche pourrait être confiée à des personnes hautement qualifiées, ce qui aurait pour résultat de débrouiller toute l'affaire et d'exposer clairement la situation.

Quant au programme de stocks, pour savoir si celui-ci est formulé en détail au point d'envisager de verser une avance en espèces ou de consentir un prêt ou autre aux agriculteurs, toute cette question est à l'étude. Elle découle en partie de la réunion tenue récemment entre le comité consultatif de la Commission canadienne du blé et le comité consultatif de l'Office canadien des provendes. Il a été proposé alors d'approuver la recommandation voulant que la Commission du blé ait entière juridiction sur la commercialisation des céréales non traitées tant qu'il existera une politique de réserves en vertu de laquelle il est possible, en cas d'excédent de la production d'orge, par exemple, dans les Prairies, de le sortir du marché au prix du marché, ce qui empêcherait le marché local de s'effondrer, donnant aux producteurs de provendes des Prairies un grand avantage sur ceux de l'est du Canada. C'est l'un des éléments de la politique qui reçoit le plus grand appui.

Cette proposition, considérée comme une bonne idée, jouit d'un grand appui en raison de la conférence récente de Saskatoon, parrainée par la Commission canadienne du blé et son comité consultatif, sur toute la question de la production et de la nécessité d'accroître la production des Prairies pour répondre aux possibilités qu'offrent les grands marchés internationaux. On a déclaré lors de cette conférence—et je suis d'accord sur ce point—que si l'on veut donner suffisamment confiance aux céréaliers pour qu'ils s'efforcent d'accroître la production autant que possible, il faut leur promettre que s'ils connaissent une récolte extraordinaire, au moment où la demande mondiale a diminué, il y ait un mécanisme quelconque en vigueur pour absorber cet excédent provisoire, tout provisoire qu'il soit, et leur donner un pouvoir d'achat quelconque.

Cette idée est également défendue dans les discussions internationales au sujet d'un accord sur le blé. Si l'on veut conclure un accord sur le blé qui ait la moindre valeur, dit-on, il doit exister une politique de soutien des stocks dans l'intérêt des céréaliers et des consommateurs. C'est d'eux que vient cet appui.

• (1500)

Pour ce qui est d'une politique bien définie, il n'y en a certainement pas. Je pourrais parler de la politique américaine, mais elle ne comporte pas réellement l'achat du blé à la ferme; elle consiste plutôt à consentir des prêts à certaines conditions et moyennant certaines stipulations.

Je pense que la Commission canadienne du blé serait justifiée d'étudier—et il ne s'agit pas là d'une directive du cabinet—la possibilité d'étendre sa compétence au stockage régional pour s'occuper non seulement des terminaux et des élévateurs ruraux mais peut-être aussi, dans une mesure assez limitée, du stockage dans la ferme. Je ne fais pas là une proposition à approuver ou à rejeter; je dis qu'elle mérite d'être étudiée.

Il me semble que l'on pourrait se demander si la Commission canadienne du blé ne pourrait pas intégrer dans son propre programme de stockage l'entreposage dans les fermes de petites quantités de grain, qui seraient payées à l'agriculteur que l'on paierait ensuite pour le stockage ordinaire, tout en établissant très clairement que dès que la Commission canadienne du blé aurait besoin de ce grain et demanderait que celui-ci soit acheminé vers le marché, l'agriculteur s'exécuterait aussitôt. Je pense que cela pourrait devenir un élément très utile du régime normal de mise en marché. Je pense que c'est une question qui mérite certainement d'être étudiée, et